

REPORTAGE. Les Affaires maritimes contrôlent les bateaux dans le golfe du Morbihan

Les Affaires maritimes procédaient à de nombreux contrôles en mer ce dimanche 13 juin 2021 dans tout le Morbihan. Dans le golfe, ils ont surtout vérifié les équipements et alerté les plaisanciers sur le danger des excès de vitesse dans une zone où la navigation est très dense durant l'été.



Pierre-Yves Morvan, chef de l'unité locale des Affaires maritimes, et Kévin Trottier, agent de contrôle, étaient dans le golfe du Morbihan pour une opération de contrôle de vitesse et de l'équipement des bateaux. | OUEST-FRANCE

[Ouest-France](#) Cyrill ROY. Publié le 13/06/2021 à 18h15

[Écouter](#)

« Bonjour messieurs dames, vous savez pourquoi on vous contrôle ? », demande Kévin Trottier, agent des Affaires maritimes, au capitaine d'un petit bateau de plaisance. « Je n'avais pas de quoi mesurer, mais je me doute que c'est pour la vitesse », répond l'intéressé. Bingo ! Contrôlé à dix-neuf nœuds au lieu des cinq autorisés dans la bande des 300 mètres du golfe du [Morbihan](#), le navigateur n'est pas verbalisé cette fois-ci, mais il doit impérativement retourner au port pour mettre à jour son équipement défaillant. « Pour cette vitesse normalement, c'est une suspension de permis, prévient Pierre-Yves Morvan, chef de l'unité locale des Affaires maritimes. Ça peut gâcher votre saison et vous n'aurez plus qu'à vous acheter un jeu de pétanque pour aller sur la plage. »



Tout était quasiment en ordre pour ces deux plaisanciers contrôlés par les Affaires maritimes.
| OUEST-FRANCE

Cibler les comportements dangereux

Présents ce dimanche 13 juin 2021 dans le golfe, les deux agents font preuve d'une grande pédagogie pour que les plaisanciers apprennent les bons réflexes. En plein été, ils contrôlent entre 20 et 30 bateaux par jour. « **On cible les comportements dangereux sur les créneaux du matin et du soir. Il y a quasiment une infraction par bateau** », précise le chef de l'unité.



Le bateau semi-rigide de l'unité locale des Affaires maritimes peut atteindre une pointe de 59 nœuds. | OUEST-FRANCE

Outre la vitesse, Pierre-Yves Morvan et Kévin Trottier portent une attention particulière à l'équipement : brassières, moyen de repérage lumineux, extincteur... Les deux hommes sont régulièrement obligés de rappeler la réglementation. « **Notre objectif, c'est de sécuriser le plan d'eau**, expliquent-ils. **Il y a une très forte densité de navigation dans le golfe et différentes activités qui collaborent dans le même espace, entre la pêche et la plaisance.** »

Des bateaux de plaisance trop puissants

Pour déterminer la vitesse des bateaux, les agents des Affaires maritimes se mettent dans leur sillage, stabilisent leur position et procèdent à la mesure en regardant leur GPS. Ils peuvent également utiliser un radar. De par son expérience lors de différents contrôles, Pierre-Yves Morvan a pu constater la puissance des bateaux de plaisance, très élevée et en décalage avec la vitesse réglementaire. « **C'est comme rouler dans une agglomération avec une Ferrari ou une Porsche** », ironise-t-il.

La grande majorité du temps, les navigateurs sont coopératifs et les deux compères n'ont pas à pousser leur bateau semi-rigide jusqu'aux 59 nœuds dont il est capable. « **Les gens s'arrêtent, grognent parfois car on vient les embêter sur leur jour de repos, mais ça se passe bien dans 90 % des cas** », assure Kévin Trottier.



Kévin Trottier demande à un navigateur de ralentir. | OUEST-FRANCE

« Répéter jusqu'à ce que ça rentre »

Contrôlé pour la deuxième fois de la saison, un plaisancier se targue d'avoir toujours tout ce qu'il lui faut à bord. « **Il y a une raison pour laquelle on vous arrête**, lui rétorque le chef de l'unité locale des Affaires maritimes. **Un bateau doit être identifiable de chaque côté. Il y a un sac qui cache l'une des immatriculations latérales.** » Le capitaine en prend note et repart. Des détails comme ceux-là, les agents en relèvent des dizaines à chaque fois. « **L'essence même de notre mission, c'est de répéter jusqu'à ce que ça rentre** », pose Pierre-Yves Morvan.

Parfois, des comportements qui peuvent paraître anodins sont sources de dangers, comme ces deux scooters des mers pilotés par des parents ayant chacun l'un de leurs enfants entre eux et le guidon. « **Juridiquement, vous êtes capitaines de navire et vous êtes tenus à vous concentrer sur la conduite** », lance le chef de l'unité.

Durant la journée, les agents des Affaires maritimes auront surtout été dans la prévention, sans relever les infractions, mais une fois la saison lancée, ils seront sûrement moins cléments avec les plaisanciers

UPPM revue de presse